

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La répartition de la population de la Suisse, par altitude

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 202-211

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45_202_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA SUISSE, PAR ALTITUDE (1).

(*Suite et fin.*)

I.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ALTITUDE EN 1900. (*Suite et fin.*)

Au-dessous du niveau moyen du plateau suisse, nous trouvons la majorité de la population des cantons de Bâle-Ville et Campagne, de Genève et du Tessin. Pour le canton de Bâle-Ville, réduit presque tout entier à sa capitale (il ne comprend en outre que deux communes), il est par le fait même au niveau du Rhin, à la porte de la plaine bado-alsacienne, c'est-à-dire à moins de 300 mètres. A cette altitude se rencontre une petite partie de Bâle-Campagne, dont la majorité habite entre 300 et 400 mètres ; au-dessus de 400 mètres ne se trouvent que quelques localités du district de Sissach et presque tout le district de Waldenbourg sur les pentes du Jura. Le canton de Genève appartient, par la majorité de ses communes, à une altitude supérieure à 400 mètres ; mais, à cause de la ville de Genève, la majorité de sa population est inférieure à ce niveau. Dans le Tessin, un phénomène analogue se produit : au-dessus de 400 mètres est la majorité des communes, mais c'est au-dessous que vit la plus grande partie des habitants (62,1 p. 100). Ce canton est, avec les Grisons, celui qui présente les différences les plus sensibles dans la répartition de la population par altitude ; nous y rencontrons les plus faibles altitudes de la Suisse, sur le bord du lac Majeur ou la vallée du Tessin, où plus de 50 communes sont au-dessous de 300 mètres, et c'est là, comme nous l'avons vu plus haut, que se trouvent les cotes les plus basses de la Suisse. Mais, au-dessus de 600 mètres, le canton du Tessin possède, par contre, 95 communes (sur un total de 238) avec une population de 22 500 âmes, dans la région purement alpestre, bien entendu. Une partie — faible sans doute — de la population habite à plus de 1 000 mètres, dans la haute vallée du Tessin ou Levantine et dans le val Maggia : même une

(1) Voir numéro de mai 1904, p. 180.

localité de ce district est au-dessus de 1 500 mètres. La cote de cette commune, Bosco, qui est de 1 503 mètres et celle d'Ascona (district de Locarno) qui est de 202 mètres, telles sont les deux altitudes extrêmes du Tessin.

Au-dessus de 600 mètres se trouve la majorité de la population dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, d'Appenzell (Intérieur et Extérieur), du Valais et des Grisons. A Neuchâtel, cette catégorie de population ne l'emporte que faiblement ; elle représente toutefois plus de la moitié de la population et comprend tous les districts du Jura : Val-de-Ruz, Val-Travers, Locle et Chaux-de-Fonds avec les fortes communes de ce nom. Dans ces deux districts, la plupart des localités dépassent 1 000 mètres, cote très élevée pour le Jura, et l'une d'entre elles est peu au-dessous de 1 100 (Chaux-du-Milieu, à 1 080 mètres). Dans le canton de Fribourg, il n'y a au-dessous de 600 mètres que 37,2 p. 100 de la population : c'est presque exclusivement les deux districts du Nord (Broye et Morat vers les lacs de Neuchâtel et Morat), mais tout le reste de la population vit à plus de 600 mètres sur les avancements des Alpes ; cette altitude est plus particulièrement sensible dans le district de Gruyère où même une localité dépasse la cote 1 000 mètres. Dans les deux Appenzell, toute la population est groupée au-dessus de 700 mètres, et plusieurs communes (8 sur 26) dépassent 900 mètres : la différence de niveau n'est donc pas très sensible dans cette région.

Il en est autrement dans le Valais et les Grisons. Le Valais ne compte que 18,7 p. 100 de sa population au-dessous de 600 mètres. Près de 37 000 habitants (32 p. 100) vivent à plus de 1 000 mètres et on en trouve près de 5 000 à plus de 1 500 mètres. Ce canton présente, du reste, de fortes différences de niveau. Une partie faible de la population est au-dessous de 400 mètres ; mais dans plusieurs districts, l'altitude des communes varie d'une cote inférieure à 600 à une cote supérieure à 1 000 mètres. C'est que ces districts sont formés d'une partie de la vallée du Rhône et d'une partie de la région des grandes Alpes ; tel est le cas des districts de Saint-Maurice, de Sierre, de Sion, de Visp, Monthey, Martigny. Dans ce canton, 96 communes sur 166 dépassent le niveau de 1 000 mètres ; quelques-unes même, 1 500 mètres ; la plus haute, Chandolin (district de Sierre) est à 1 936 mètres ; ensuite viennent Almagel (à 1 679 mètres) et Fée (à 1 798 mètres) qui appartiennent au district de Visp, dans la région du Cervin (Zermatt est à 1 620 mètres).

Le canton des Grisons offre des différences de niveau plus sensibles encore. Aucun canton n'a une portion aussi considérable de sa population à une altitude aussi élevée : 57 000 habitants (plus de moitié : 54,8 p. 100) se trouvent à plus de 1 000 mètres et sur ce nombre près de 19 000 habitants à plus de 1 500 mètres de hauteur. Au total, 153 communes sur 225 sont à plus de 1 000 mètres, dont 36 à plus de 1 500 mètres. Les plus fortes altitudes se trouvent dans les districts de l'Albula, de Hinterrhein, de l'Inn, de la Maloia avec la haute Engadine, etc. Mais en revanche, on descend à des cotes très basses dans une partie du district de la Moesa, par où le canton des Grisons débouche dans le val du Tessin, près de Belinzona : la commune de San-Vittore, à 285 mètres, est au niveau le plus bas des Grisons. Les termes extrêmes en hauteur sont cette localité d'une part, et d'autre part, Avers, dans le district de Hinterrhein à 1 949 mètres. La différence d'altitude est donc beaucoup plus sensible que celle précédemment constatée dans le Tessin ; elle est ici de 1 301 mètres ; elle est, dans les Grisons, de 1 664 mètres.

Le canton de Zurich a la très grande majorité de sa population, de 400 à 600 mè-

tres, 391 000 habitants soit 95,1 p. 100 ; deux districts seulement, sur onze, sont en majorité situés à une altitude supérieure, Hinwil et Pfäffikon ; celui de Bülach, qui descend vers le Rhin, est à un niveau inférieur à 400 mètres. Lucerne, Uri, Schwitz, les deux Unterwalden, Zug, Soleure sont dans le même cas que Zurich ; une proportion faible de leur population est à une altitude supérieure à 600 mètres. Cette altitude n'est dépassée que par un seul district dans les cantons de Lucerne (Entlebuch) et de Soleure (Tierstein). Même dans les cantons d'Uri, Schwitz et les deux Unterwalden, la proportion de la population habitant à plus de 600 mètres est peu importante ; elle est respectivement de 34,5, 30 et 14 p. 100. Les communes situées à plus de 600 mètres sont au nombre de 10 sur 20 à Uri, de 10 sur 30 à Schwitz et de 2 sur 18 dans les Unterwalden. A Zug, une partie plus forte de la population vit à plus de 600 mètres, près de 10 000 habitants sur 25 000, ou 40 p. 100, répartis en 3 communes seulement sur 11. A Glaris, la proportion de cette population est plus importante, elle est de 50 p. 100 et renferme le tiers des localités (9 sur 28, exactement).

C'est, également, de 400 à 600 mètres que nous trouvons la majorité de la population dans les cantons de Schaffouse, de Thurgovie, Argovie, Vaud. Dans le premier de ces cantons presque toute la population se rencontre à cette altitude. En Argovie, la proportion est aussi très forte : c'est à peine si quelques communes (7, exactement) avec 2 600 habitants (1,3 p. 100 du canton) sont à plus de 600 mètres ; mais, en revanche, une notable partie de la population habite au-dessous de 400 mètres (92 localités avec plus de 78 000 habitants ou 37,7 p. 100 du total) ; c'est le cas le plus fréquent dans les districts de Baden, Aarau, Brugg, Rheinfelden, Laufenbourg, presque toute la partie d'Argovie orientée vers le thalweg du Rhin. En Thurgovie, la population située à moins de 400 mètres est en proportion infime (moins de 1 000 habitants avec une seule commune) ; au-dessus de 600 mètres, la population n'est aussi que peu importante (5 200 habitants avec 3 communes). Dans le canton de Vaud, près de 60 p. 100 de la population appartient au niveau de 400 à 600 mètres : à une cote inférieure, on ne rencontre qu'une proportion faible (13,2 p. 100), presque entièrement située sur les bords du lac de Genève (district de Vevey) ou dans la vallée du Rhône (régions inférieures du district d'Aigle). Mais, au-dessus de 600 mètres, la proportion est plus forte, 28 p. 100 avec 78 000 âmes, et même une partie dépasse 1 000 mètres soit dans les districts alpestres d'Aigle et d'En-Haut ou dans ceux de Grandson et de La Vallée, dans le Jura.

Dans le grand canton de Berne, c'est aussi de 400 à 600 mètres que l'on compte la majeure portion de la population, 362 000 habitants sur 589 000 ou 62 p. 100. La majorité dans beaucoup de districts (14 sur 30) appartient à cette altitude ; c'est la région du plateau suisse ; même quelques localités, dans les districts de Porrentruy et de Laufen, sont au-dessous de 400 mètres. Mais, en revanche, les altitudes élevées se rencontrent aux deux extrémités du canton, au nord, dans le Jura et au sud, dans l'Oberland. La plus grande partie des communes dépasse 600 mètres dans les districts jurassiens de Moutier, de Courtelary, surtout des Franches-Montagnes : même la cote de 1 000 mètres y est franchie et le niveau maximum atteint 1 125 mètres (les Pommerats, dans les Franches-Montagnes). Les districts de l'Oberland bernois où sont les plus hautes altitudes sont ceux de Saanen, Interlaken, Frutigen, Oberhasli ; mais la différence avec les altitudes du Jura n'est pas

aussi sensible qu'on pourrait le croire : le niveau de 1 000 mètres est souvent dépassé, mais bien peu de communes (3 seulement) sont au delà de 1 200 mètres.

De l'influence de l'exposition sur la répartition en altitude (1). — Cette altitude maxima, relativement faible, de la population de l'Oberland nous conduit à nous poser une question, celle de l'influence de l'exposition — au nord ou au sud — sur la distribution de la population dans le sens de la hauteur. Cette influence est visible si l'on compare la population située au nord et au sud des Alpes bernoises, soit celle de l'Oberland d'une part et d'autre part celle de la région du Valais qui lui est opposée. Au nord, l'ensemble des districts de l'Oberland (Saanen, Ober-Simmenthal, Frutigen, Interlaken, Oberhasli) renferme seulement 14 communes à plus de 1 000 mètres d'altitude avec une population de 17 370 habitants. Au sud, les districts valaisans des Alpes bernoises (Conthey, Sion, Sierre, Louèche, Raron-Est, Brig, Goms) possèdent, à plus de 1 000 mètres, 54 communes avec plus de 20 000 âmes, et même cinq d'entre elles dépassent 1 500 mètres, niveau qui n'est atteint par aucune localité de l'Oberland bernois. Ici, en effet, l'altitude maxima se rencontre à Adelboden, dans le district de Frutigen, à 1 356 mètres ; dans le Valais, la commune la plus élevée, Chandolin, dans le district de Sierre, est à 1 936 mètres.

On peut faire la même constatation dans les cantons d'Uri et du Tessin. Le premier, au nord du Saint-Gothard, ne compte que quatre localités situées à plus de 1 000 mètres avec 2 080 habitants seulement ; le Tessin en possède vingt avec plus de 8 000 habitants.

De même, sur la gauche du Rhin, dans les Alpes de Glaris, le canton de Glaris et le district de Sargans (canton de Saint-Gall), situés au nord de la chaîne, ne renferment pas une seule commune qui atteigne 1 000 mètres. Par contre, dans les Grisons au sud, ce niveau est dépassé par dix-huit localités dans les districts de Imboden, Vorderrhein et Glenner (parties des cercles de Ruiz et Ilanz).

On peut objecter, il est vrai, que la population vit pourtant à de hautes altitudes au nord soit des Alpes pennines dans le Valais, soit des Alpes des Grisons. Mais il faut remarquer que ces deux régions sont protégées des vents du nord par les remparts que forment devant elles les Alpes de l'Oberland et celles de Glaris, tandis que le nord de l'Oberland, par exemple, n'a devant lui que l'espace libre du plateau suisse. Là où cette influence géographique n'intervient pas, l'exposition a une action prépondérante sur la distribution de la population en altitude.

La population des villes suivant l'altitude. — Nous donnons ci-après le tableau des villes de la Suisse de plus de 10 000 âmes rangées par altitude. Comme la majorité de la population, celle des villes appartient au niveau de 400 à 600 mètres et plus particulièrement de 400 à 500 mètres. Sur dix-neuf agglomérations de cette catégorie, quatorze sont situées au-dessous de 600 mètres. Trois villes seulement sont au-dessous de 400 mètres, Genève, Vevey et Bâle ; cette dernière est la seule qui soit à une cote inférieure à 300 mètres. Au total, les quatorze agglomérations situées à moins de 600 mètres d'altitude ont une population globale de

(1) L'idée de cette observation m'a été suggérée par M. Foncin, inspecteur général de l'instruction publique, qui a fait des constatations analogues dans les Alpes de Provence.

630 000 âmes soit 85 p. 100 de la population des villes de plus de 10 000 habitants et plus du quart (27,3 p. 100) de la population suisse demeurant à l'altitude correspondante. Au-dessus de 600 mètres se trouvent cinq villes seulement et leur population (107 000 âmes) n'est que 11 p. 100 de la population totale vivant à ce niveau. Il est à remarquer que les deux agglomérations les plus élevées, les centres industriels de Locle et Chaux-de-Fonds appartiennent, non à la région des Alpes, mais à celle du Jura. Aucun pays d'Europe ne possède à une altitude aussi élevée (992 mètres) une ville aussi peuplée que Chaux-de-Fonds (près de 36 000 habitants).

Villes de plus de 10 000 habitants en Suisse, classées par altitude.

I. — A moins de 500 mètres.

Villes.	Altitude.	Population en 1900.
—	—	—
	mètres.	
Bâle.	273	109 100
Genève.	382	90 300
Vevey.	382	11 700
Schaffouse	405	15 300
Zurich.	411	150 200
Lucerne	439	29 200
Soleure	440	10 000
Neuchâtel	441	20 700
Bienne.	442	21 900
Winterthur. . . .	447	22 300

II. — A plus de 500 mètres.

Villes.	Altitude.	Population en 1900.
—	—	—
	mètres.	
Lausanne	529	46 400
Berne.	543	64 000
Fribourg	591	15 800
Coire.	594	11 500
Tablat	648	12 500
Saint-Gall	673	33 000
Herisau.	778	13 500
Locle.	925	12 500
Chaux-de-Fonds . .	992	35 900

On aura une idée encore plus nette du groupement de la population urbaine en considérant les localités depuis 4 000 âmes. Elles sont aujourd'hui en Suisse au nombre de 91 : 55 sont au-dessous de 500 mètres et 36 seulement au-dessus. A plus de 600 mètres, on n'en compte que 21, même pas le quart.

Le tableau que nous avons dressé plus bas indique, par altitude différente, le nombre et la population de ces communes et leur rapport à la population totale à

La population des villes de la Suisse de plus de 4 000 habitants, par altitude.

Altitude.	Nombre de villes.	Population globale en 1900.	Rapport à la population du pays située à même altitude.
—	—	—	—
Moins de 300 mètres	4	127 000	67,2
De 301 à 400 mètres. . . .	8	142 000	42,5
De 401 à 500 —	44	464 000	38,3
De 501 à 600 —	15	202 000	32,0
De 601 à 700 —	8	83 800	26,6
De 701 à 800 —	5	34 000	14,3
De 801 à 900 —	4	24 500	17,2
De 901 à 1 000 —	2	47 400	57,9
Plus de 1 000 mètres	2	14 100	8,8

la cote correspondante. On remarquera que c'est au niveau de 400 à 500 mètres que l'on rencontre la majeure partie de ces localités, presque la moitié, 44 avec une population de 464 000 âmes soit 32,1 p. 100 de l'ensemble des communes de

cette catégorie. Cette proportion est de 81,5 p. 100 pour l'ensemble des localités au-dessous de 600 mètres. Plus nous gagnons en altitude, plus le nombre de ces villes diminue : il n'est plus que de huit au delà de 800 mètres et deux seulement dépassent 1 000 mètres : l'une, dans la région du Jura, le bourg de Sainte-Croix avec près de 6 000 âmes (1 057 mètres), près du Chasseron (canton de Vaud) et le sanatorium bien connu de Davos, dans les Grisons, dont le niveau est à plus de 1 500 mètres (1 559).

Le niveau de la population par région. — Il n'est pas sans intérêt d'examiner maintenant la répartition de la population suisse par région. Trois régions, comme on sait, se partagent la Suisse : le plateau, le Jura, les Alpes. Dans la première se groupent, en totalité ou partie, les cantons de Zurich, Schaffouse, Thurgovie, Argovie, Lucerne, Berne, Fribourg, Bâle-Ville et Campagne. Au Jura se rattachent les cantons de Soleure, Neuchâtel, Genève, parties de Vaud et de Berne (le Jura bernois). Tout le reste, soit la plus grande partie de la Suisse, pour la superficie, appartient à la région alpestre. La première région renferme une portion considérable de la population suisse, plus de 1 400 000 habitants (43 p. 100 du total) et la densité y est très forte (188 hab. par kilomètre carré). Presque toute la population est située au-dessous de 600 mètres (1 327 000 habitants); sur ce chiffre, près de 260 000 vivent au-dessous de 400 mètres. Une faible portion se rencontre à plus de 600 mètres, seulement 103 000 habitants ou 7,3 p. 100 de l'ensemble de la région.

Le Jura renferme une population totale de plus de 700 000 habitants; ce qui, vu le peu d'étendue de la région, donne une densité, également très forte, de 176 habitants par kilomètre carré. La majeure partie (490,000 âmes) habite encore au-dessous de 600 mètres d'altitude; mais ce chiffre serait sensiblement diminué (358 000) si l'on faisait abstraction du canton de Genève. En somme, une portion déjà considérable de la population habite à plus de 600 mètres : plus de 220 000 habitants (ou 30 p. 100 de la région) et sur ce nombre on en trouve près de 26 000 à plus de 1 000 mètres dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois.

La région alpestre comprend le reste de la population suisse, soit près de 1 190 000 habitants (36,6 p. 100 du total); mais comme elle couvre la majeure partie de la surface, la densité n'y est plus que de 43 par kilomètre carré. Ici, ce n'est plus que la minorité qui vit au-dessous de 600 mètres, 510 000 habitants, soit 42,6 p. 100 de la population globale. Encore ce chiffre est-il assurément exagéré; en effet, dans ce pays de population disséminée, un certain nombre d'habitants sont comptés comme vivant à cette altitude parce que c'est celle du groupement principal de la commune, mais ils se trouvent en réalité à une altitude supérieure. C'est au-dessus de 600 mètres que vit la majeure partie de la population, soit 674 000 habitants. Mais, dans cette catégorie, 139 000 habitants vivent à plus de 1 000 mètres; ils représentent 11,6 p. 100 du total de la région et 84,7 p. 100 de la population suisse située à plus de 1 000 mètres d'altitude. Cette population appartient surtout aux cantons des Grisons (57 000), du Valais (37 000) et de Berne avec l'Oberland (24 500). Enfin, dans la région alpestre seule, se rencontre la population vivant à plus de 1 500 mètres d'altitude, soit 24 000 habitants ou 2 p. 100 du total de la région.

II.

ÉTAT COMPARÉ DE LA POPULATION PAR ALTITUDE, EN 1870 ET EN 1900.

Pour juger de suite de cet état, dans l'ensemble, établissons d'abord le tableau de la population totale de la Suisse, par quatre catégories d'altitude, aux deux dates indiquées.

Tableau de la population suisse par altitude (1870-1900).

Altitude.	Population		Accroissement pour 100.	Proportion pour 100 à la population totale de la Suisse.	
	en 1870.	en 1900.		1870.	1900.
Moins de 400 mètres. . .	338 000	525 000	54,8	12,8	15,7
De 401 à 600 mètres. .	1 425 000	1 819 000	27,7	53,8	55,2
De 601 à 1 000 — . .	738 000	806 500	9,5	27,5	24,2
Plus de 1 000 mètres . .	154 000	165 900	3,0	5,9	4,9
Total.	2 655 000	3 315 400	24,8	100,0	100,0

Ainsi aujourd'hui, comme il y a trente ans, la majeure partie de la population suisse demeure entre 400 et 600 mètres d'altitude. C'est à ce niveau que nous trouvons la majorité des habitants dans la plupart des cantons, sauf Fribourg, Appenzell (Intérieur et Extérieur), les Grisons, le Valais, Neuchâtel, où elle est au-dessus ; Bâle-Ville, Argovie et Genève où elle est au-dessous. Bâle-Campagne est exactement partagé en deux moitiés, au-dessus et au-dessous de 400 mètres. Ce sont les mêmes cantons que l'on rencontre aujourd'hui, comme nous l'avons vu plus haut, en dehors du niveau moyen (401-600 mètres) ; seul, Bâle-Campagne a vu la majorité de sa population passer au-dessous de 400 mètres d'altitude.

Au-dessous de 600 mètres — là où, du reste, se trouvent surtout les villes — l'augmentation se produit presque dans tous les cantons. Au-dessous de 400 mètres, niveau où treize cantons ont une partie quelconque de leur population, il n'y a de diminution que dans les cantons de Schaffouse, de Thurgovie, de Berne, pour les communes rurales du Jura bernois ; et cette diminution est infime. De 400 à 600 mètres, l'accroissement est aussi général ; il s'étend à tous les cantons, sauf celui de Glaris, le seul canton qui ait décrépu depuis 1870. Par contre, de 600 à 1 000 mètres, il y a diminution dans onze cantons, notamment à Lucerne, Glaris, Soleure, les Grisons, le Tessin, Vaud, etc. ; mais cette décroissance peu importante est compensée par l'augmentation de neuf autres cantons, surtout à Fribourg et à Saint-Gall. Enfin, au-dessus de 1 000 mètres, il y a décroissance — mais faible — dans les cantons de Berne, de Saint-Gall et du Tessin ; plus sensible à Neuchâtel, où la population située à cette hauteur se réduit de 10 107 à 8 176 unités, soit de 19 p. 100. En revanche, cette catégorie de population augmente dans les cantons de Vaud, du Valais, surtout dans les Grisons où elle passe de 48 400 à 57 000 habitants, soit un surplus de 14 p. 100.

Cette augmentation des régions élevées tient à la création des sanatoria qui y a amené nécessairement un afflux de malades et retenu en même temps, en lui fournissant une occupation éventuelle, une partie de la population. Par exemple, dans

les Grisons, on compte aujourd'hui près de 19 000 habitants au-dessus de 1 500 mètres, alors qu'il n'y en avait que 10 500 en 1870 ; sur cet accroissement relativement considérable de 8 500 unités (ou 80,9 p. 100) plus de 6 000 reviennent à la seule ville de Davos, sanatorium bien connu aujourd'hui et dont la population passe de 2 000 en 1870 à 8 100 en 1900. Dans le même genre on peut citer l'accroissement du sanatorium d'Arosa (district de la Plessur, à 1 881 mètres d'altitude). Cette localité, qui n'avait que 61 habitants en 1870, en compte aujourd'hui 1 071. D'autre part, l'affluence des touristes dans la haute Engadine a eu un résultat analogue ; dans ce district, la plupart des communes, qui sont toutes à plus de 1 500 mètres d'altitude, sont en augmentation : à Saint-Moritz, la population a quadruplé depuis 1870. Depuis 1870, sur 50 communes situées à plus de 1 900 mètres, 27 ont diminué, mais leur diminution globale n'est encore que de 900 unités.

De cet accroissement des régions élevées résulte un phénomène assez curieux : il arrive que, dans certains cantons, la population se développe dans les régions inférieures et supérieures, alors qu'au contraire elle diminue dans les parties moyennes (de 600 à 1 000 mètres). C'est le cas des cantons de Vaud, du Tessin, des Grisons, par exemple.

Nous avons vu par le tableau précédent que la population augmente en raison inverse de l'altitude et que les catégories inférieures en altitude renferment une proportion de plus en plus grande de la population totale. Nous pouvons encore préciser le sens de cette évaluation en distinguant, pour chaque catégorie d'altitude, la part des villes dans l'augmentation de la population. C'est ce que le tableau suivant nous permettra de saisir en mettant en regard, toujours par catégorie de niveau, la population totale et la population des villes de plus de 4 000 habitants en 1870 et en 1900.

Population totale de la Suisse et population globale des villes de plus de 4 000 habitants, en 1870 et en 1900.

Altitude.	1870.		1900.		Proportion pour 100 de la population des villes à la population totale.	
	Population totale.	Population des villes.	Population totale.	Population des villes.	1870.	1900.
Moins de 400 mètres. .	338 000	148 000	524 000	269 000	43,8	51,8
De 401 à 600 mètres. .	1 425 000	375 800	1 819 000	666 000	26,3	36,0
De 601 à 1 000 — .	738 000	124 600	806 500	189 700	16,8	23,7
Plus de 1 000 mètres. .	154 000	6 780	165 900	14 100	5,9	8,5
Total.	2 655 000	655 180	3 315 400	1 138 800	25,1	34,2

De ce tableau ressortent deux faits intéressants : 1° à toutes les catégories d'altitude, la population urbaine est en accroissement ; 2° cet accroissement est plus sensible dans les régions supérieures que dans les autres. En effet, jusqu'à 600 mètres de niveau, l'augmentation des villes est de 71 p. 100 de l'augmentation totale ; au-dessus de cette cote, la proportion est de 90,1 p. 100. Ce phénomène est particulièrement saillant pour la catégorie de 600 à 1 000 mètres ; à cette altitude, l'accroissement de la population urbaine est de 65 100 unités sur un total de 68 500, soit une proportion de 95 p. 100. Qu'en conclure, sinon que c'est à ce niveau que la population rurale se développe le moins ? ce qui confirme ce que

nous avons déjà dit de la diminution de certains cantons à cette altitude. C'est au-dessus et surtout au-dessous de cette hauteur que la population rurale se maintient le mieux.

Il nous reste maintenant à étudier quels changements la population des diverses régions de la Suisse a subis dans sa répartition par altitude, depuis 1870.

Comparons donc, par catégorie de hauteur, la population, en 1870 et en 1900, de chacune des régions entre lesquelles nous avons divisé la Suisse (voy. le tableau ci-dessous).

Tableau par région et par catégorie d'altitude de la population suisse en 1870 et en 1900.

Altitude.	LE PLATEAU SUISSE.		LE JURA.		LES ALPES.	
	Population		Population		Population	
	en 1870.	en 1900.	en 1870.	en 1900.	en 1870.	en 1900.
Moins de 400 mètres.	164 000	258 000	85 000	122 600	89 500	123 000
De 401 à 600 — .	825 000	1 069 000	246 800	367 500	348 100	387 000
De 601 à 1 000 — .	102 000	103 000	160 600	195 600	476 000	535 000
Plus de 1 000 mètres .	»	»	25 700	25 800	129 200	139 000
	1 091 000	1 430 000	518 000	711 500	1 042 800	1 184 000

Dans les trois régions, comme on voit, l'accroissement est, en somme, médiocre au delà de 600 mètres. Dans le plateau suisse, l'augmentation est exclusivement — ou bien peu s'en fait — au-dessous de ce niveau : la population située à plus de 600 mètres qui représentait encore, en 1870, 9,4 p. 100 du total, n'en renferme plus aujourd'hui que 7,2 p. 100. Dans l'accroissement total de la région depuis 1870, la part des villes de plus de 4 000 âmes est de 64 p. 100.

Dans le Jura, la population à plus de 1 000 mètres demeure stationnaire et de 600 à 1 000 mètres, son accroissement global n'égale même pas le seul accroissement de Chaux-de-Fonds (17 000 hab.). Il y a donc, sur la population purement rurale, une décroissance certaine. Au-dessus de 600 mètres, la proportion des habitants n'est plus que de 27,8 p. 100 au lieu de 30 p. 100 il y a trente ans. C'est toujours de 400 à 600 mètres que se groupe la majeure partie de la population, la part des villes dans l'accroissement n'est que de moitié ; elle serait des deux tiers si l'on considérait toute la population au-dessous de 600 mètres.

Dans les Alpes, au-dessus de 1 000 mètres, il y a accroissement pour les raisons que nous avons données tout à l'heure ; mais la part de cette région élevée à la population totale du pays alpestre ne fait que baisser (11,7 p. 100 au lieu de 12,9 p. 100, en 1870). La plus grande proportion de la population demeure de 600 à 1 000 mètres ; c'est encore là que l'on trouve — absolument parlant — la plus forte augmentation. Toutefois, l'importance de cette catégorie de population a subi une diminution relative très légère, il est vrai (45,3 au lieu de 46 p. 100 du total en 1870). Il faut, de plus, remarquer que la part des villes dans l'accroissement de cette région est de 64,4 p. 100 seulement, tandis que, au-dessous de 600 mètres, la presque totalité de l'augmentation est absorbée par les villes.

En résumé, il se produit, en Suisse, un mouvement visible de concentration de la population dans les régions d'altitude inférieure et moyenne et ce mouvement est surtout provoqué par le développement des villes. Mais ce même développement

urbain contribue aussi à retenir une partie de la population à une altitude élevée; seule, l'influence des centres industriels du Jura, des sanatoria des Alpes peut compenser les pertes que l'émigration fait subir aux hautes régions de la Suisse.

Paul MEURIOT.